



# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL LIGUE DU CENTRE

## COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

### REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS FEMININ 2016

Ce règlement décrit le fonctionnement du championnat des féminines. Il se compose des règles fédérales complétées par la Ligue du Centre et par le comité.

Il s'agit de la 6<sup>ème</sup> édition. Des aménagements pourront être apportés selon le nombre d'équipes engagées.

#### 1)- LE PRINCIPE DU CHAMPIONNAT

- 1.1- Deux groupes sont créés géographiquement, dans le secteur Nord et dans le secteur Sud afin de limiter les déplacements des équipes.
- 1.2- Toutes les rencontres d'une journée d'un groupe se déroulent à la même heure et sur un même lieu.  
Les terrains sont tracés. Si le nombre de terrains nécessaires est important, il est accepté de ne tracer que 2 terrains au lieu de 4 pour une rencontre.  
Dans ce cas, les tête-à-tête se jouent sur 2 tours. 2 joueuses disputent leur tête-à-tête, les partenaires sont supportrices. A l'issue de ces parties, les 2 autres équipières démarrent leurs parties.  
Il est admis également de réduire la largeur des terrains à 3m.  
Il est interdit de fumer pendant les parties.
- 1.3- Les rencontres se dérouleront sur le terrain d'une rencontre du Championnat Départemental des Clubs open, sauf impossibilité.  
C'est dire qu'elles se tiendront l'après-midi seul ou, matin et après-midi.
- 1.4- Le report d'une rencontre ou d'une journée est impossible, même si les clubs en sont d'accord.  
Seul le Comité 41 peut décider d'un report.
- 1.5- Le Comité 41 ne verse aucune indemnité aux équipes participant à la compétition.
- 1.6- Cette compétition est ouverte aux féminines de toutes catégories d'âge et de classification.  
Une seule mutation extra département est acceptée dans une équipe.
- 1.7- Une équipe est composée de 4 joueuses ; 2 remplaçantes peuvent également figurer sur la feuille de match.  
La composition d'une équipe peut varier d'une rencontre à une autre.  
Lorsqu'un club dispose de plusieurs équipes, une joueuse ne peut pas changer librement de division en cours d'année entre le niveau départemental, régional et national.  
Dans une équipe, sur la feuille de match, 1 seule joueuse est autorisée à participer à une rencontre après avoir disputé (ou qui disputera dans l'année) une rencontre d'une division supérieure la même année, mais pas deux joueuses.  
Dans le cas contraire, le match est perdu par pénalité, de manière identique à un forfait pour absence, et les sanctions sportives et financières s'appliquent.  
Cette restriction s'applique pendant toute la durée du championnat, y compris les phases finales.  
Toute joueuse inscrite sur la feuille de match, même non entrée en jeu, est considérée comme ayant participé à la rencontre.
- 1.8- L'association de plusieurs clubs n'est pas autorisée.
- 1.9- Le président(e) du club est l'interlocuteur du comité, ce n'est pas le ou la capitaine de l'équipe.  
L'inscription d'une équipe est de 20 euros.

#### 2) - UNE JOURNEE DE CHAMPIONNAT

- 2.1- Lorsqu'il y a 2 rencontres dans la journée, l'horaire le matin :

. à partir de 8 h	: dépôt des licences, remplissage des feuilles de matches
. à partir de 8 h 15	: tirage au sort
. à 8 h 30	: jet du but

L'horaire de la compétition de l'après-midi est le suivant :

. à partir de 14 h	: dépôt des licences, remplissage des feuilles de matches
. à partir de 14 h 15	: tirage au sort
. à 14 h 30	: jet du but

2.2- Chaque capitaine d'équipe dépose à la table les licences des joueuses figurant sur sa feuille de match, y compris la sienne. Pour une rencontre, c'est le capitaine de l'équipe nommée en premier dans le calendrier, qui fournit la feuille du match et la feuille de tir.

Les rencontres en tête-à-tête sont renseignées au dépôt des licences.

La personne capitaine peut être une joueuse. Cette personne peut être un masculin.

2.3- Une rencontre « forfait » entraîne le versement d'une amende financière de 100 euros de la part du club ou des 2 clubs « forfait ». Cela, au premier et au deuxième forfaits constatés.

Cette amende est appliquée au club dont dépend l'équipe ; elle sera recouvrée en fin d'année sur la fiche comptable.

Au 3<sup>ème</sup> match forfait de la même équipe :

. l'équipe est exclue du championnat ; elle devra verser une amende de 400 euros.

. les points des rencontres déjà jouées sont décomptés à chaque adversaire.

. une restriction d'engagement pourra être appliquée à ce club sur l'année suivante.

Un forfait est constaté si une équipe est présente avec au moins 3 membres et l'autre absente, ou bien si une équipe est présente avec au moins 3 membres et l'autre équipe composée de moins de 3 membres.

L'équipe présente marque les 3 points de la victoire sur le score de 13 à 0.

L'équipe absente marque 0 point et le score est de 0 à 13.

Si les 2 équipes sont absentes, elles sont « forfait », elles marquent 0 point et un score de 0.

Toutefois, si le Président du comité ou si l'un des membres de la Commission du Championnat des Clubs a été averti du forfait d'une équipe, son adversaire sera prévenu immédiatement et il ne sera pas obligé de se déplacer.

2.4- Une rencontre se compose de 3 phases, chaque phase distribuant 8 points.

1). Une victoire en tête-à-tête donne 2 points

2). Une victoire en doublette donne 4 points

3). La victoire en triplète donne 4 points

La victoire au tir donne 4 points.

Toutefois si les 2 joueuses en compétition au tir obtiennent le même nombre de points, chacune apportera 2 points à son équipe.

Le total des points est de 24 (dans la mesure où les équipes jouent à 4 joueuses contre 4 joueuses).

Pour le classement dans le groupe, il est attribué :

3 points	: pour une victoire sur le terrain ou par forfait ou par pénalité
2 points	: pour un match nul
1 point	: pour une défaite
0 point	: pour un forfait ou pour un match perdu par pénalité

### 3) - LE DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

3.1- Le déroulement à l'intérieur d'une rencontre est propre au championnat des féminines :

. 4 rencontres en tête-à-tête

. 2 rencontres en doublette

. 1 rencontre en triplète

et une épreuve de tir de précision pour une féminine qui ne participe pas à la triplète.

Le détail de l'épreuve de tir figure en annexe (feuille descriptive des ateliers, marquage des points et explications).

3.2- C'est le capitaine d'équipe qui effectue les choix des personnes qui joueront chaque phase et les inscrit sur la feuille de match. C'est lui qui renseigne ensuite les scores sur la feuille.

3.3- La tenue des joueuses composant une équipe est identique pour le haut, et ce, dès les tête-à-tête. Il n'y a pas de restriction pour le port du jean.

3.4- Le remplacement d'une joueuse est possible entre 2 phases ou en cours de partie. Dans ce dernier cas, il ne peut y avoir qu'un seul changement au cours d'une partie : 1 dans chaque doublette, 1 dans la triplète.

Une joueuse sortie dans une doublette, ne peut pas rentrer dans l'autre doublette, ni revenir dans la partie qu'elle a quittée.

La personne qui effectue le tir ne peut pas être remplacée au cours de cette épreuve.

Un remplacement doit être signalé par le capitaine, au capitaine adverse et à l'arbitre, avant le jet du but de la mène suivante.

- 3.5- **Le club recevant retournera sous 48 h les feuilles de match**, papier ou informatique, au membre du CD41 en charge du classement :

**M. Jean Pierre NAUDIN 9 rue Georges Bontront Cidex 986 41300 SALBRIS**

Si les résultats sont envoyés par internet, l'arbitre transmet les feuilles papier au responsable des classements, au plus tôt.

#### **4) - L'ARBITRE – LE JURY**

- 4.1- Les frais d'arbitrage sont à la charge du club qui reçoit :
- . le kilométrage à raison de 0,25 € du km
  - . 40 euros pour l'après-midi
  - . 60 euros pour une journée complète, matin et après-midi, et le repas du midi.
- 4.2- L'arbitre effectue le contrôle des licences avec le lecteur fédéral ; il lance les parties.  
Afin de gagner du temps à ce moment là, et plus spécialement lorsque 2 groupes sont présents, le responsable du club (ou son représentant) aidera l'arbitre en lançant simultanément les rencontres du 2<sup>ème</sup> groupe.  
La phase de tir est gérée par l'arbitre ou, à défaut, par un membre du jury.
- 4.3- Un groupe de 4 terrains est attribué par l'arbitre pour une rencontre à l'annonce des tête-à-tête ; il est conservé pour les 3 phases de jeu.  
Ce sont les joueuses qui choisissent ensuite leurs terrains au sein du groupe donné par l'arbitre, en respectant 1 terrain sur 2 pour la phase des doublettes.
- 4.4- **Il téléphonera immédiatement à l'issue des parties**, en donnant les scores des matches du groupe ou des groupes concernés, dans l'ordre des rencontres figurant sur le calendrier fourni en début d'année.  
Attention : en cas de forfait, indiquer 'forfait' et non pas .. victoire par 13 à 0.  
D'abord à la radio PLUS FM au n° de téléphone : **02 54 58 20 01**  
puis à la NOUVELLE REPUBLIQUE au n° de téléphone : **02 47 31 70 55**.
- 4.5- Un jury est constitué avant le lancement des rencontres et affiché. Il comprend 3 membres, si possible non partie prenante dans la compétition.  
Lorsqu'une journée 'féminine' se déroule en même temps qu'une rencontre open, il n'y a qu'un seul jury.

#### **5) - LE CLASSEMENT D'UN GROUPE A LA FIN DU CHAMPIONNAT**

- 5.1- Au classement général, les équipes sont classées à l'issue de toutes les rencontres :
- 1- le total des points marqués
  - 2- le goal average particulier (\*)
  - 3- le goal average général,
  - 4- le plus grand nombre de points marqués 'Pour',
  - 5- le nombre total de victoires dans la phase de jeu (4 TT + 2 D + 1 T + 1 tir). Le nombre d'épreuves étant de 8.
- En cas de nouvelle égalité, application de la règle suivante :
- . A partir de la feuille de match cumul des points "pour" et des points "contre" des 7 parties disputées
  - . Pour le tir de précision, pour éviter un trop grand désavantage en cas de large victoire, l'écart ne pourra pas être supérieur à 6 points.
    - . Exemple pour le tir de précision:
      - . match nul : 22 à 22, prise en compte du résultat tel quel
      - . victoire 34 à 30, prise en compte du résultat tel quel
      - . victoire 40 à 16, résultat ramené à 6 points d'écart soit 22 à 16
- Le résultat acquis ou modifié de l'épreuve du tir de précision est rajouté au total des 7 autres parties pour déterminer la totalité des points "pour" et des points "contre" des parties.

(\*)Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement.

En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4, puis le critère 5.

En cas d'égalité entre 3 ou plusieurs équipes, après le critère 1 s'applique le départage par la règle du « mini championnat » entre les équipes concernées. Suite à ce classement si l'une des équipes est première elle prend la préséance sur les 2 et plus des autres équipes, et dans le cas d'égalité subsistant entre 2 ou plus d'équipes on applique dans l'ordre les critères 2 à 5.

## 6) - LA PHASE FINALE EN FIN DE CHAMPIONNAT

- 6.1- 2 groupes ont été composés, la finale opposera les équipes classées premières de chaque groupe.  
De même pour obtenir la suite du classement si cela s'avère nécessaire, il pourra être joué des rencontres entre les équipes ayant obtenu la même place dans chaque groupe (exemple : les 2 équipes classées 2<sup>ème</sup> disputeraient la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place de ce CDC Féminin).
- Cas exceptionnel d'égalité lors de matchs de barrages ou de départage d'équipes à égalité, il sera procédé à l'épreuve du Tir simplifié à savoir :
- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m sur 2 tours c'est-à-dire que chacune des 4 tireuses aura 2 boules à tirer
  - Liste de 4 joueuses préétablie par les 2 capitaines avant le tir
  - A chacun des 2 tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueuses dans l'ordre de la liste
  - La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort ; celle qui gagne le toss, choisit de débiter ou non
  - Les points sont comptabilisés par la table par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle)
  - 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir
  - 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir
  - 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir
  - L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match
  - En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible ou obtenu moins de points que l'adversaire.  
Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.
- 6.2- Des récompenses en trophées ou en cadeaux seront offertes aux équipes classées en tête des groupes, selon un barème à préciser. Si à l'issue du Championnat national féminin (en 2016, 1 équipe est concernée), un incident voyait le jour lié à la participation de joueuses dans plusieurs niveaux et que l'équipe de ce club avait remporté la finale départementale, elle serait déchu de son titre et subirait les sanctions sportives et financières prévues.
- 6.3- Le délégué du CD41 gère la compétition, il apporte les cercles de jeu et les feuilles de matches.  
Lorsqu'une phase finale se déroule sur une journée avec rencontres le matin et l'après-midi, le Comité 41 participe aux frais des équipes concernées, à raison d'un montant forfaitaire de 7 € par joueuse sur la base de 5 personnes.
- 6.4- Le club de l'équipe championne se verra confier pour un an, le challenge de « Champion ». Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante.

## 7)- LA MONTEE EN CHAMPIONNAT REGIONAL - LE CHAMPIONNAT 2017

- 7.1- Le club champion du département est qualifié pour le Championnat Régional Féminin.
- 7.2- La Ligue du Centre a défini, comme pour le CRC open, les modalités de montée et de descente des équipes du CRC-F en fin d'année 2016. 5 équipes, au minimum, descendront de régional en départemental.
- 7.3- Les réinscriptions et les nouvelles inscriptions devront être adressées, avec le règlement financier, au Directeur Sportif du Comité à la date demandée.
- 7.4- Dans ce CDC Féminin, lorsque le nombre d'équipes engagées sera plus important, le comité 41 étudiera le principe de la création d'une deuxième division.

Les cas non prévus seront traités par le Comité 41 et une information sera transmise aux clubs en compétition.

*Ce règlement s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016*

**Le Comité 41.**